



## SEANCE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Tyfanie TISSIER ; Christian LEVEL ; Frédéric ROY ; Sophie CHAIZY ; Cyril RENARD ; Stéphane DURAND; Christophe DAGOUNEAU.

Absent excusé : Véronique NEXON donne pouvoir à Sophie CHAIZY  
 Françoise BARRAUD donne pouvoir à Tyfanie TISSIER  
 Leitia LANCON donne pouvoir à Christian LEVEL

Absent : Frédéric MAILLAULT arrive à 21 h50.

Secrétaire de séance : Tyfanie TISSIER

### ORDRE DU JOUR

#### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 JUILLET 2021

Monsieur Christian LEVEL, Maire, ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 21/07/2021.

**Le conseil municipal approuve ledit compte rendu.**

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour qui seront traités à la suite de l'ordre du jour initial :

- DELIBERATION N° 2021\_039 AFFECTATION DE LA DCE 2021
- DELIBERATION N° 2021\_040 COÛT DESINFECTIION NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE SALLE DES FETES

**Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité des membres présents.**

#### II. DELIBERATION N° 2021\_035 AFFECTATION ET PLAN DE FINANCEMENT DCE 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'affecter le DCE 2019.

Il propose que celle-ci soit affectée aux travaux suivants :

- Fossés et voirie

Il Propose également le Plan de Financement suivant :

	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u>		
EURL BRIZE	7 260.00	100
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>7 260.00</b>	<b>100</b>
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION :		
Autres financements (à préciser) :		
DCE 2019	5 493.00	75.66
Autofinancement :	1 767.00	24.34
<b>TOTAL RESSOURCES :</b>	<b>7 260.00</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter la DCE 2019 aux travaux de voirie et curage de fossés
- D'approuver le plan de financement proposé
- D'accepter le devis de l'EURL Patrick Brize

Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0

### III. **DELIBERATION N° 2021\_036 ACHAT PARCELLE AB 77**

Suite aux divers échanges avec Mesdames BARLET et CHAUSSARD, celles-ci accepte la proposition d'achat par la commune de la parcelle AB 77 pour un montant de 5 000.00€.

Le Maire propose donc de finaliser ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir cette parcelle pour un montant de 5 000.00€
- Autorise le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0

### IV. **DELIBERATION N° 2021\_037 ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU BOIS JACQUOT**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'un administré pour un nouveau point d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité de :

- De ne pas donner suite à cette demande

Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0

### V. **DELIBERATION N° 2021\_038 ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 60**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la PROPOSITION DE Monsieur ROUX Joël de vendre la parcelle AB 60 à la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité de :

- De ne pas faire d'offre d'achat

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**VI. DELIBERATION N° 2021\_039 AFFECTATION DE LA DCE 2021**

Le conseil présente le projet d'affecter la DCE à des travaux de voirie sur l'année 2021.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Arrivée de Mr Frédéric MAILLAULT à 21h50**

**VII. DELIBERATION N° 2021\_040 COÛT DESINFECTON NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE SALLE DES FETES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide d'appliquer un coût de désinfection obligatoire de 60 euros lors de la location.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**VIII. QUESTIONS DIVERSES.**

**1/ Courrier de M. et MME VEILLEROT concernant l'unité de méthanisation.**

**Ceci est du domaine privé. La mairie n'interviendra pas sur ce sujet.**

**2 / cadeaux de fin d'année pour les aînés. Le conseil partirait de nouveau sur des bons d'achats.**

**La séance est levée à 23h00.**

Le Président

Le secrétaire

Les membres